



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE
SEANCE JEUDI 14 NOVEMBRE 2024**

CONSEILLERS MUNICIPAUX :
EN EXERCICE : 15
PRÉSENTS : 13
Procuration : 1
Absente : 1

L'an deux mille vingt-quatre et le quatorze novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Samuel SOULIER, Maire de SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE.

Présents : BALMADIER André, BECHETOILLE Xavier, BRUNET Jean-Marie, CHAMPREDON Éric, CONSTANT Sandrine, DOLADILLE Damien, GOEURY Béatrice, PAGES Anne, PARENT Philippe, RODIER Sylvain, SOULIER Anne, SOULIER Samuel, TREBUCHON Géraldine.

Présente par procuration : PANTEL Emilie à CONSTANT Sandrine

Absente : Madame DOMEIZEL Emilie

Secrétaire de séance : Madame CONSTANT Sandrine

3 - OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2024

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de Saint-Alban-sur-Limagnole verse une subvention annuelle aux associations Saint-Albanaise.

Pour l'année 2024, la Commune a versé une subvention de fonctionnement à l'association « Comité des Fêtes et Animations de Saint-Alban » à hauteur de 2 000 €. Afin de répondre à la demande et aux besoins de l'association, la Commune souhaite verser une subvention exceptionnelle de 600 €, permettant à l'association d'assurer l'ensemble de ses activités.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la proposition ci-avant énoncée, à savoir, le versement d'une subvention exceptionnelle pour l'association « Comité des Fêtes et Animations de Saint-Alban » d'un montant de 600 € ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à donner suite à ce dossier ;
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 65748 du BP 2024.

Le Maire,

Samuel SOULIER